



2025

# BUDGET PRIMITIF

RAPPORT DE PRESENTATION



VAL DE FENSCH  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



## 1 BUDGET PRINCIPAL 2025 4

1.1 LES ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES	5
1.2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6
1.3 LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	8
1.4 LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	10
1.5 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	12
1.6 SYNTHÈSE	12

## 2 BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES 14

2.1 LES ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES	15
2.2 LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	16
2.3 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	17
2.4 LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	18
2.5 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	19

## 3 BUDGET GEMAPI 20

3.1 LES ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES	21
3.2 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	22
3.4 LA SECTION D'INVESTISSEMENT	22

## 4 BUDGET GESTION IMMOBILIÈRE 24

4.1 LES ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES	25
4.2 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	26
4.3 LA SECTION D'INVESTISSEMENT	26

## 5 BUDGET EAU 28

5.1 LES ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES	29
5.2 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	30
5.3 LA SECTION D'INVESTISSEMENT	30

## 6 BUDGET ASSAINISSEMENT 32

6.1 LES ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES	33
6.2 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	34
6.3 LA SECTION D'INVESTISSEMENT	35

## 7 BUDGET ZONES ÉCONOMIQUES 36

7.1 LES ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES	37
--------------------------------	----

Rappelé lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 6 mars 2025, il s'agit du dernier budget de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch qui fusionnera le 1<sup>er</sup> janvier avec la Communauté d'Agglomération de Portes de France Thionville pour devenir Thionville Fensch Agglomération.

Notre préparation budgétaire 2025 reste fidèle à nos ambitions pour le territoire, à notre souhait de rendre ce dernier toujours plus dynamique et attractif, de maintenir notre soutien à la population, aux communes membres et à nos partenaires.

Néanmoins, l'établissement du budget 2025 s'est heurté à un contexte d'instabilité politique qui s'est traduit par un vote tardif de la Loi de finance pour 2025. Un environnement économique atone complique également nos prospectives.

L'inflation continue de produire ses effets sur nos dépenses. Dans les chiffres, il y a bien un ralentissement de l'inflation. Le coefficient de revalorisation applicables à nos bases fiscales atteint cette année +1,7 % alors qu'il avait connu des évolutions fulgurantes en 2023 et 2024 (+7,1 % et +3,9 %).

A cette faible évolution de nos bases fiscales s'ajoutent de nouveaux dispositifs inscrits en Loi de Finances. L'État prend des dispositions contraignantes à l'égard des collectivités en gelant une part non négligeable de leurs ressources. Cette absence de dynamisme s'accompagne de ponction sur les dotations des collectivités à travers le prélèvement sur la DCRTP à hauteur de 17 %.

En parallèle, l'État crée un nouveau dispositif appelé « Fonds de réserve » et convie certaines collectivités à participer à ses efforts de trésorerie. S'il apparaît que la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch ne devrait pas être touchée par cette mesure, l'État doit encore communiquer la liste des collectivités touchées et les montants de leur participation. Ce dispositif est une nouvelle épée de Damoclès pour les collectivités car tout laisse penser qu'il pourrait être maintenu à l'avenir.

La Loi de Finances 2025 impacte également nos dépenses de personnel désormais soumises à l'évolution du point de la CNRA. La mesure produira des effets cette année et pour les trois années à venir.

Pour ces raisons, et d'après les premières simulations, notre collectivité devrait perdre près de 1 M€ d'épargne nette sur cet exercice.

Ces éléments de préoccupation sont connus et intégrés dans les choix de politique budgétaire que nous assumons mais ils témoignent d'une dynamique nouvelle qui risque à terme de pénaliser encore plus durement **l'autonomie financière des collectivités**. L'intégration des concours comme la DCRTP dans les variables d'ajustement est véritablement préoccupante car ce produit représente peu ou prou l'équivalent de notre épargne nette 2024.

Si le budget principal est pénalisé par des éléments nationaux, le budget des ordures ménagères est soumis à des contraintes de marchés.

En effet, en 2025, ce budget annexe s'est confronté à l'évolution significative de notre contribution annuelle au syndicat SYDELON dont les marchés de transport et de traitement vont augmenter d'environ 20 % entre 2024 et 2025. Pour notre collectivité, la participation annuelle passerait de 6 M€ à 7,285 M€. A cette hausse importante de notre contribution au SYDELON s'ajoutent d'autres enjeux tels que l'absence de reversement de recettes exceptionnelles par le syndicat (0,65 M€) et la hausse de nos dépenses de personnel (0,25 M€) soit un impact total évalué à 2 M€.

Ici encore, la progression de nos recettes semble être la seule manière de répondre au besoin de ce budget. Une évolution de la part variable de 6 centimes sera donc proposée pour financer la seule évolution de notre participation.

Dans leur globalité, les budgets annexes liés à l'environnement nécessitent une attention particulière car ils connaissent chaque année des évolutions :

- Le budget de l'eau devrait voir ses résultats s'améliorer lors de l'exercice 2025. Les résultats générés actuellement n'offrent aucune marge de manœuvre et nous amènent à reporter nos investissements sur les prochains exercices.
- Le budget assainissement dispose de résultat satisfaisant lui permettant de soutenir une partie des investissements, mais un recours à l'emprunt devient inévitable.
- Le budget GEMAPI conserve cette année encore ces équilibres traditionnels dans l'attente de l'établissement du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

# 1 BUDGET PRINCIPAL

## 1.1 LES ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES .....05

## 1.2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT .....06

## 1.3 LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT .....08

## 1.4 LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT .....10

## 1.5 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT .....12

## 1.6 SYNTHÈSE .....12

## 1.1 Les équilibres budgétaires

Les montants consolidés des chapitres budgétaires de dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement font apparaître les données suivantes pour le budget principal 2025.

La section de fonctionnement est valorisée à 50,98 M€ et la section d'investissement à 36,25 M€ soit un budget prévisionnel de 87,24 M€.

<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>Montants (€)</b>
Dépenses réelles de fonctionnement		43 739 932,10
Opérations d'ordre		2 059 600,00
Virement à la section d'investissement		5 182 530,02
<b>Dépenses totales de fonctionnement</b>		<b>50 982 062,12</b>
Recettes réelles de fonctionnement		47 390 488,23
Opérations d'ordre		1 428 700,00
Solde antérieur reporté		2 162 873,89
<b>Recettes totales de fonctionnement</b>		<b>50 982 062,12</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>Montants (€)</b>
Reste à réaliser en dépenses		3 116 382,70
Capitalisation		
Dépenses réelles		17 751 731,97
Opérations d'ordre		11 809 811,00
Solde antérieur reporté		3 581 559,73
<b>Dépenses totales d'investissement</b>		<b>36 259 485,40</b>
Reste à réaliser en recettes		1 693 230,50
Capitalisation		6 004 711,93
Solde antérieur reporté		
Recettes réelles		5 138 301,95
Emprunts d'équilibre		5 800 000,00
Opérations d'ordre		12 440 711,00
Virement de la section de fonctionnement		5 182 530,02
<b>Recettes totales d'investissement</b>		<b>36 259 485,40</b>
<b>BUDGET TOTAL</b>		<b>87 241 547,52</b>

## 1.2 Les recettes de fonctionnement

### LA FISCALITÉ

Le dynamisme du produit des impositions directes locales devrait progresser de manière automatique de + 1,7 % en 2025 tenant compte de l'inflation constatée sur l'exercice précédent. La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) et la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) évoluent selon cet indicateur. Ainsi, les produits fiscaux associés seront valorisés à 4,528 M€ au titre de l'exercice 2025.

Il est à noter que cette évolution automatique 2025 est nettement en retrait par rapport aux précédentes avec pour mémoire des évolutions de + 3,9 % en 2024 et de 7,1 % en 2023 dictées par une inflation très significative sur cette période.

Pour l'exercice 2025, les taux d'imposition de ces recettes fiscales ne connaîtront pas d'évolutions.

La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) basée sur l'activité des entreprises évoluera également sur la base de l'inflation prévisionnelle dont le taux sera maintenu au titre de l'année 2025. Le produit prévisionnel est de 5,1 M€.

Le produit de l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER) concerne les entreprises exerçant leur activité dans le secteur des réseaux de télécommunications ou de l'énergie, ce produit devrait évoluer dans les mêmes proportions que la CFE (environ + 2%). Il est valorisé à 0,525 M€.

Le produit de la Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) devrait progresser à hauteur de 5 % en raison de l'évolution du coefficient multiplicateur fixé à 1,2 pour l'année 2025. Le produit attendu est de 0,6 M€.

### LES DOTATIONS

#### LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

La DGF devrait progresser légèrement en 2025. Depuis plusieurs années, l'EPCI voit sa dotation d'intercommunalité progresser depuis la Loi de Finances 2024. Cependant, le bénéfice de cette hausse est réduit par le traditionnel prélèvement sur la dotation de compensation qui minore l'évolution de notre DGF. Le montant attendu est de 3,6 M€.

#### LES COMPENSATIONS DE TVA

La Loi de Finances 2025 est venue modifier les modalités de versement des compensations de TVA. Désormais, la TVA de l'année est issue du montant de TVA perçue au titre de l'année précédente par l'État. Cette modification a pour conséquence **le gel du produit de TVA** perçue par les collectivités.

Par cette mesure, ce sont plus de 11 M€ de produit qui ne feront pas l'objet d'évolution, il s'agit de :

- La TVA liée à la disparition de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP),
- La TVA liée à la disparition de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

Ces dotations seront respectivement portées à 7,9 M€ et 3,13 M€ au titre du budget primitif 2025 et la perte de dynamisme issu de cette mesure réglementaire est évaluée à 0,215 M€.

Si le nouveau calcul présenté entraîne une « année blanche » en 2025 pour les collectivités, il devrait retrouver une dynamique au cours de l'exercice 2026.

#### LA DOTATION DE COMPENSATION DE LA RÉFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE (DCRTP)

La DCRTP perçue par la Communauté d'Agglomération a été instituée par l'article 78 de la loi de finances pour 2010, elle compense les pertes de recettes liées à la réforme de la taxe professionnelle (TP). Elle intègre désormais les variables d'ajustement du budget de l'État comme d'autres concours avant elle.

En 2025, la ponction pesant sur le bloc communal est évaluée à 205 M€ dont 150 M€ pour les EPCI et 52 M€ pour les communes. En pourcentage, elle représente une baisse de près de 17 % pour les EPCI.

Il est difficile de connaître l'impact réel pour notre collectivité au titre de l'année 2025 dans la mesure où des critères nationaux sont utilisés. La répartition de l'effort est indexé aux recettes réelles de fonctionnement de chaque collectivité.

Après de nouvelles simulations, le prélèvement pourrait être finalement fixée à 0,225 M€. La prévision budgétaire 2025 évalue cette dotation à 4,235 M€.

Si ce prélèvement demeure supérieur aux premières évaluations, il demeure pour le moment nettement inférieure à la stricte application des 17 % prévue au niveau national qui aurait pour incidence une réduction de 0,7 M€ de notre dotation et constituerait un risque réel pour notre épargne.

#### LES AUTRES COMPENSATIONS

Les autres compensations ou dotations perçues par le budget principal sont les suivantes :

- Le FCTVA valorisé à 0,1 M€ pour cet exercice,
- Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) valorisé à 8,56 M€.
- Les versements réalisés par la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) valorisés à 0,83 M€ en retrait suite à l'application des nouvelles réglementations du CTG ayant pour conséquence un subventionnement direct de nos partenaires exploitant nos structures de la Petite Enfance.
- Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est valorisé au titre de cet exercice budgétaire à 0,465 M€ correspondant à la part perçue par la Communauté d'Agglomération réduite du reversement de 0,26 M€.

#### LES PRODUITS DES SERVICES

Les refacturations de frais de personnels aux budgets annexes de l'environnement, supportées, en premier lieu, par le budget principal font l'objet d'une refacturation aux budgets annexes des ordures ménagères, de l'eau, de l'assainissement et de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Une évolution des refacturations est programmée pour l'exercice 2025, elle tient compte des indicateurs traditionnels à savoir des évolutions de carrière, des embauches mais également pour cette année de l'évolution de nos contributions CNRACL voté en Loi de Finances 2025.

Elles sont évaluées à 3,5 M€ au titre de l'exercice 2025 dont 2,8 M€ fléchage au budget annexe des Ordures Ménagères.

Les produits des services et du domaine sont quant à eux liés aux recettes qui émanent de nos activités en régie qui ne devraient pas connaître d'évolution sur l'exercice 2025. Il s'agit :

- Des entrées au sein de nos piscines communautaires (0,54 M€),
- Des droits de garde dans notre crèche, la Maison des Doudous (0,15 M€),
- Des entrées des visites du site de l'U4 (0,04 M€).

# 1.3 Les dépenses de fonctionnement

## LES DÉPENSES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Ce poste de dépenses reste étroitement lié à l'évolution de l'inflation qui pour l'année 2025 est évaluée à 2 %.

L'application stricte de l'inflation aux dépenses à caractère général ne peut être le seul indicateur. En effet, depuis plusieurs exercices on constate un maintien de nos dépenses liées aux fluides (gaz et électricité) qui représente près de 20 % du montant de ce chapitre.

A l'inverse, les contrats d'assurances ou de maintenance, les versements de cotisations à nos partenaires sont quant à eux décorrélés de cet indicateur et donneront lieu à l'octroi de crédits supplémentaires.

La prévision budgétaire 2025 pour ce chapitre est de 5,82 M€ soit une valorisation budgétaire quasi identique à l'exercice budgétaire précédent (5,8 M€).

Une attention sera portée au cours de cette année sur l'évolution des dépenses qui constitue ce chapitre afin de garantir nos marges de manœuvre qui se voit réduite par la baisse de nos concours financiers (DCRTP, gel de la TVA).

## LES DÉPENSES DE PERSONNEL

Le chapitre budgétaire dédié aux charges de personnel (11,49 M€) connaîtra une nouvelle évolution au cours de cet exercice 2025. Ce chapitre concentre l'intégralité des salaires des agents de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch et sont ensuite refacturées aux budgets annexe de la collectivité.

Les évolutions identifiées pour cet exercice tiennent compte :

- Du maintien de doublons de poste sur la masse salariale liée aux remplacements d'agents en longue maladie,
- De l'application du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) à 1,5 % évalué à 0,1 M€,
- Du versement du bonus attractivité sur une année pleine pour le personnel de la petite enfance compensé pour partie par le versement d'une participation de la Caisse d'Allocation Familiale,
- Des embauches ou des modifications de postes avec notamment des stagiaires intégrés aux effectifs de la Communauté ou la création de 2 postes liés à l'ouverture de la nouvelle déchèterie de Hayange,
- De l'évolution de 3 points du taux de la CNRACL entre 2024 et 2025 qui est évaluée à 0,15 M€. Il s'agit de la première hausse induite par la Loi de finances 2025 qui sera conduite sur les trois prochains exercices (2026 à 2028).

## LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES

Les autres charges de gestion courantes sont liées aux contributions payées par la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch à ses partenaires. Les évolutions des participations dépendent donc des appels à contributions réalisées et des montants de subventions votées par le Conseil communautaire.

Pour l'année 2025, les principales contributions versées sont liées :

- **Au syndicat TErritoire et MObilités Moselle Nord (TEMO)** est évaluée à 4,2 M€,
- **Au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)** sera, comme les années passées, fonction de l'inflation (2,5 M€),
- **A la contribution Eau pluviale** liée pour une large part à la programmation des travaux d'assainissement sur le territoire,
- **Aux structures de la Petite enfance,**
- **A la politique de subventionnement de l'EPCI .**

Pour ce chapitre la prévision budgétaire est de 11,2 M€ en retrait par rapport à l'exercice précédent en raison de la clôture du budget Zone habitat de la Paix pour lequel le versement d'une subvention d'équilibre a été réalisée sur l'exercice 2024 (0,23 M).

## LES ATTÉNUATIONS DE PRODUITS

Les dépenses de ce chapitre sont identifiées comme les liens financiers entre les communes membres à travers la dotation de compensation, les reprises de fiscalités sur les produits de TVA et la contribution au FPIC .

Ce chapitre est valorisé à 14,9 M€ en baisse par rapport à 2024 en raison de :

- **L'application pour la dernière année de la réduction des attributions de compensation** pour les communes de Hayange et Serémange-Erzange suite à la perte de fiscalité professionnelle sur leurs territoire,
- **La contribution au FPIC** évaluée à 0,12 M€,
- **Les reprises éventuelles de TVA TH et CVAE** liée à une révision du produit nette (0,03 M€).

**Les charges de la dette et les charges exceptionnelles** sont valorisées respectivement à 0,27 M€ en légère diminution par rapport à l'exercice précédent et à 0,05 M€.

## LES REPORTS

### LES DÉPENSES REPORTÉES

Les dépenses d'investissement prévoient la prise en compte des reports ou « restes à réaliser », correspondant aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice précédent et aux recettes d'investissement non titrées.

Les « restes à réaliser » tiennent compte des reports d'investissement de l'exercice 2024 valorisés à 3,11 M€ il s'agit des opérations suivantes :

- Des soldes de fonds de concours à destination des communes membres pour les projets en cours de finalisation (0,96 M€),
- Des subventions pour la construction de logements sociaux sur le territoire (0,43 M€),
- Des subventions à destination des entreprises du territoire (0,1 M€),
- Des travaux de la Boucle Verte et Bleue liée à l'itinéraire de la RD13 (0,61 M€),
- Des soldes liés aux travaux de la Maison des Doudous (0,11 M€), des études liées à la zone de la Paix (0,11 M€), des dépenses de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du pont de l'A30 (0,075 M€), des études relatives au stationnement sur la gare de Uckange (0,08 M€) ou l'acquisition de matériels informatiques et de surveillance (0,24 M€).

## LES RECETTES REPORTÉES

Des reports en recettes d'investissement sont également engagés au cours de cet exercice suite à des notifications ou des conventions réalisées avec d'autres collectivités.

Ils sont valorisés à hauteur de 1,69 M€ et viendront abonder la section d'investissement du budget principal. Ils sont constitués de :

- Des subventions pour la réalisation d'un puits canadien à la Maison des Doudous versées par la CAF (0,24 M€),
- Des subventions versées par la Région, l'Agence Nationale du Sport et le Fédération Française de Rugby suite à la réalisation du terrain de rugby (0,35 M€),
- D'une aide de la Région pour le parking sur la gare de Uckange (0,045 M€),
- Des opérations sous mandats engagées par la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch pour le compte des communes et de la Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville (0,317 M€),
- Du soutien de l'État, le TEMO et la Région suite à la réalisation de notre itinéraire de piste cyclable.

**Avec des reports en dépenses de 3,11 M€ et des reports en recettes de 1,69 M€ le solde des reports à financer est de 1,4 M€.**

## 1.4 Les dépenses d'investissement

### LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENTS

Quatre Autorisations de Programme et Crédits de Paiements (AP/CP) sont utilisées pour le suivi des investissements d'envergure du budget principal :

- Le programme d'investissement « **Petite Enfance** » qui perdure encore sur cet exercice pour les seuls soldes liées aux maîtrises d'œuvre,
- Le programme de rénovation urbaine « **Cœur de Villes Cœur de Fensch (CVCF)** » se poursuivra après une révision du montant de l'enveloppe tenant compte de la deuxième phase de programmation. Cette revalorisation de 20 M€ fixe désormais le montant de l'enveloppe à 42 M€. Le crédit de paiement 2025 sera valorisé à hauteur de 4,5 M€.
- La création d'un nouvel équipement sur le site de l'U4 venant remplacer le chapiteau. Ce bâtiment est dédié à l'accueil du public dans un cadre adapté. L'enveloppe prévisionnelle de ce programme « **Accueil U4** » est évaluée à 4 M€. Le crédit de paiement 2025 sera de 0,542 M€ lié à la maîtrise d'œuvre.
- Une nouvelle Autorisation de Programme et Crédits de Paiements (AP/CP) dédiée à la réalisation du **Projet Partenarial d'Aménagement (PPA)** sera créée lors du vote du budget 2025. Ce programme d'études est évalué à 4,9 M€. Des aides évaluées à 0,94 M€ seront perçues sur la durée du programme. Le crédit de paiement de l'année 2025 sera valorisé à 0,45 M€.

### L'ENVELOPPE DE FONDS DE CONCOURS

Notre communauté continuera à soutenir ses communes membres à travers le versement des fonds de concours rendu possible grâce à l'application du pacte financier et fiscale.

En application du pacte financier et fiscal de la mandature, les communes peuvent solliciter un montant de 4,65 M€. La mobilisation du solde n'est pas limitée dans le temps. L'enveloppe de 930 940 € annuelle a d'ailleurs été pérennisée à l'occasion de la délibération relative à la fusion des deux Communautés d'Agglomération de Portes de France Thionville et du Val de Fensch.

**Aux reports de 0,96 M€ de 2024 s'ajouteront le solde total de l'enveloppe pouvant être versé aux communes membres qui disposent encore de crédits d'investissement mobilisable soit 1,53 M€.**

### LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS PRÉVUS SUR L'EXERCICE 2025

Le programme de rénovation urbaine et l'aménagement urbain sera constitué des investissements suivants :

- Les tronçons de pistes cyclables de la boucle verte et bleue avec notamment des travaux de signalétiques sur l'Avenue de Lorraine (0,65 M€),
- La réfection du pont de l'A30 avec des travaux qui devraient débiter au cours du mois d'avril (1,317 M€),
- La réfection de la rue du Ruisseau, voirie adjacente du pont qui sera réalisé à l'issue des travaux de l'ouvrage (0,25 M€),
- L'aménagement de zones écologiques compensatoires et des travaux de requalification de voirie (giratoire) sur la ZAC de la Paix (0,77 M€),
- La mise en place de nouvelles signalétiques sur nos zones (0,2 M€),
- La déconstruction du garage du Tournebride (0,115 M€).

Les crèches communautaires bénéficieront également d'investissement avec :

- Sur la crèche de Hayange « la Maison des Doudous », le raccordement du puits canadien au bâtiment et la mise en place d'un système de ventilation et d'une barrière sur le parking (0,3 M€),
- Sur la crèche de Florange, la réalisation de travaux d'aménagement intérieurs mais également de menuiseries et d'isolation extérieur (0,21 M€).

Le soutien de la Communauté d'Agglomération perdura avec le financement d'opération historique liée :

- Au développement économique avec le programme d'aide ACTPE et AMIE57 (0,175 M€),
- Le programme d'aide à l'installation des professionnels de santé (0,085 M€),
- Le programme de rénovation de façade dans le cadre de Cœur de Villes, Cœur de Fensch (0,075 M€),
- Le programme PIG habitat dégradé (0,05 M€).

L'année 2025 sera marquée par des opérations sous mandat sur le territoire des communes de Florange, Fameck, Neufchef et Knutange.

Les dépenses financières seront liées au remboursement de la dette (1,7 M€) et la programmation d'une avance remboursable au budget gestion immobilière (0,8 M€).

## 1.5 Les recettes d'investissement

Les dépenses d'investissement 2024 seront financées par l'intermédiaire des recettes réelles suivantes :

- De la perception du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (0,9 M€),
- De l'affectation du résultat de fonctionnement (6 M€),
- D'un emprunt d'équilibre (5,8 M€),
- Des remboursements d'avances des budgets annexes (1,74 M€) émanant des budgets annexes de l'assainissement et des ordures ménagères,
- Du virement à la section de fonctionnement,
- Des subventions d'investissement reçues par d'autres collectivités, par nos partenaires ou par l'État (0,57 M€) sur des projets engagés ou initiés lors de l'exercice 2025.

## 1.6 SYNTHÈSE

Le budget principal primitif 2025, tel que présenté, intègre les résultats 2024 et les reports d'investissement et montre :

- Un autofinancement brut prévisionnel de 3,196 M€, hors excédents antérieurs, représentant 6,7 % des recettes réelles de fonctionnement,
- Une épargne nette prévisionnelle de 1,95 M€ (2,57 M€ en 2024),
- Un autofinancement prévisionnel de la section d'investissement de 5,81 M€ composé essentiellement du solde antérieur de la section de fonctionnement de 2023 (2,16 M€),
- Des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 43,74 M€,
- Des dépenses d'investissement réelles à hauteur de 16,95 M€ hors restes à réaliser,
- Des recettes d'investissement hors restes à réaliser, à hauteur de 16,94 M€, dont 5,8 M€ d'emprunts d'équilibre,
- Un déficit d'investissement reporté de 3,58 M€.



# 2 BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES

## 2.1 LES ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES .....15

## 2.2 LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT .....16

## 2.3 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT .....17

## 2.4 LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT .....18

## 2.5 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT .....19

## 2.1 LES ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES

La section de fonctionnement est valorisée à 13,81 M€ et la section d'investissement à 2,59 M€ soit un budget prévisionnel de 16,41 M€.

FONCTIONNEMENT	Montants(€)
Dépenses réelles de fonctionnement	12 060 730,00
Opérations d'ordre	604 000,00
Virement à la section d'investissement	1 147 160,98
<b>Dépenses totales de fonctionnement</b>	<b>13 811 890,98</b>
Recettes réelles de fonctionnement	12 485 000,00
Opérations d'ordre	1 000,00
Solde antérieur reporté	1 325 890,98
<b>Recettes totales de fonctionnement</b>	<b>13 811 890,98</b>

INVESTISSEMENT	Montants(€)
Reste à réaliser en dépenses	625 961,19
Capitalisation	
Dépenses réelles	1 972 939,51
Opérations d'ordre	1 000,00
Solde antérieur reporté	-
<b>Dépenses totales d'investissement</b>	<b>2 599 900,70</b>
Reste à réaliser en recettes	382 859,00
Capitalisation	100 000,00
Solde antérieur reporté	315 880,72
Recettes réelles	50 000,00
Emprunts d'équilibre	-
Opérations d'ordre	604 000,00
Virement de la section de fonctionnement	1 147 160,98
<b>Recettes totales d'investissement</b>	<b>2 599 900,70</b>

**BUDGET TOTAL** 16 411 791,68

## 2.2 LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les charges à caractère général devraient progressées au rythme de l'inflation. La prévision d'évolution de cet indicateur est évaluée à 2 % pour l'année 2025.

Ces dépenses sont liées à la collecte des déchets avec notamment l'entretien du parc de camion de collecte dont les pièces et l'entretien peuvent connaître des évolutions importantes en raison du coût des pièces ou de la technicité et la technologie embarquée du matériel roulant. Il n'est pas prévu d'augmentation des frais de carburant qui devraient se maintenir à des niveaux équivalents à ceux des années précédentes.

En revanche, ce chapitre intègre de nouvelles dépenses en raison d'une évolution du cadre réglementaire et de l'exploitation de la ressourcerie par la société VALO (66 K€).

Il sera proposé de valoriser ce chapitre à hauteur de 1,3 M€ en 2025.

Les charges de personnel ont pu se maintenir sur l'exercice 2024 grâce à des réorganisations au sein du service avec un travail en cours sur les tournées.

En 2025, ce chapitre sera toutefois sujet à des évolutions en raison de l'embauche de deux personnels supplémentaires dans les déchetteries suite à la réouverture du site de Hayange. Il sera proposé de valoriser ce chapitre à hauteur de 3 M€ cette année soit une évolution de 0,1 M€ par rapport au budget 2024.

En parallèle, un travail approfondi sur la refonte des tournées de collecte est en cours et devrait permettre de contenir l'évolution de la masse salariale sur les années à venir.

Les autres charges courantes concernent les contributions et cotisations versées pour le traitement des déchets produits sur notre territoire.

Les cotisations seront stables par rapport à l'année précédente (0,43 M€). Il n'y aura pas d'appel de cotisation exceptionnelle au titre de l'année 2025.

Comme redouté, les nouveaux marchés du SYDELON prévoient une hausse globale de plus de 20 % des coûts portant notre contribution à 7,285 M€.

	2024	2025	DELTA
Contribution	6 050 000	7 285 000	1 235 000
Cotisation fonct + invest	423 702	430 000	6 298
Cotisation exceptionnelle	58 906	-	-58 906
<b>TOTAL</b>	<b>6 532 608</b>	<b>7 715 000</b>	<b>1 182 392</b>

En définitive, l'évolution liée aux cotisations et à la contribution est en hausse de 1,18 M€ par rapport à l'année 2024.

## 2.3 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (TEOMi) représente la quasi-totalité des recettes de fonctionnement et doit permettre le financement de cette compétence. Pour mémoire, elle est composée de deux parts représentant respectivement 80 % et 20 % du produit fiscal :

- Une part fixe liée au taux d'imposition et à la valeur locative d'un local producteur de déchets,
- Une part variable liée à la production de déchets des habitants (nombre de sorties) avec l'application d'un tarif au litre.

Le produit de la part fixe évolue par application du coefficient de revalorisation des bases fiscales fixés à 1,7 % pour 2025.

Le produit de la part variable tient compte de la quantité de déchets produits par application d'une tarification au litre.

Comme nous avons pu l'évoquer lors du Débat d'Orientation Budgétaire, pour maintenir l'équilibre de la section de fonctionnement, un ajustement des recettes de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative apparaît nécessaire.

Ainsi, il est proposé une évolution de notre part variable pour permettre son équilibre et une tarification qui passerait de 0,013 € à 0,019 €. Le gain correspond strictement à l'appel de contribution supplémentaire pour maintenir l'équilibre du budget.

L'évolution de la part variable apparaît comme la plus juste et constitue la raison d'être de la part incitative. Elle laisse la possibilité aux usagers de renforcer leurs efforts de tri et de réduire leur production de déchets ménagers.

Le produit de TEOMI 2025 attendu est de 10,86 M€ avec une part fixe de 7,65 M€ et une part variable de 3,21 M€.

Pour 2025, il est prévu une stabilité des recettes liées à/aux :

- participations qui ont connu une progression en 2024 après une diminution significative en 2023 de l'ordre de 0,3 M€. Ces fluctuations restent extrêmement difficiles à prévoir d'un exercice budgétaire à l'autre. Il s'agit des produits de la vente de matière émanant des déchetterie et versés par Ecocito.
- autres recettes liées à la déchetterie devraient également connaître une certaine stabilité depuis la mise en place du règlement d'accès des professionnels aux déchetteries en 2023.
- redevance spéciale qui devrait être maintenue à son niveau de 2024 représentant 0,23 M€.

## 2.4 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les reports du budget annexe de la collecte des ordures ménagères sont valorisés en dépenses à 0,625 M€ tenant compte de :

- l'acquisition d'un camion benne et châssis (0,39 M€),
- travaux de requalification de la déchetterie de Hayange dont les reports sont de 0,2 M€,
- la création d'une zone de réemploi sera créée au sein de la Ressourcerie à Uckange,
- l'acquisition de broyeur de végétaux permettant le réemploi des déchets verts.

Le déploiement de la collecte des biodéchets se poursuivra avec comme objectif une généralisation du tri. De nouveaux abris bacs seront installés sur l'ensemble du territoire. 17 ont déjà été mis en place en 2024. L'acquisition d'un nouveau camion et d'un bras pour la collecte des conteneurs enterrés sont également envisagés.

Pour 2025, il est prévu le remboursement du solde de l'avance au budget principal de 0,74 M€.

## 2.5 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement tiendront compte :

- des reports relatifs aux soldes de subventions pour la déchetterie de Hayange ainsi que pour la mise en place des biodéchets (0,383 M€),
- des excédents d'investissement capitalisés (0,32 M€),
- de l'affectation du résultat (0,1 M€),
- des autres recettes d'investissement sont constituées du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) pour les dépenses d'investissement éligibles.



# 3 BUDGET GEMAPI

## 3.1 LES ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES ..... 21

## 3.2 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ..... 22

## 3.3 LA SECTION D'INVESTISSEMENT ..... 22

Légende

## 3.1 LES ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES

La section de fonctionnement est valorisée à 0,81 M€  
et la section d'investissement à 0,82 M€ soit un budget prévisionnel de 1,63 M€.

FONCTIONNEMENT	Montants (€)
Dépenses réelles de fonctionnement	438 000,00
Opérations d'ordre	4 400,00
Virement à la section d'investissement	372 999,05
<b>Dépenses totales de fonctionnement</b>	<b>815 399,05</b>
Recettes réelles de fonctionnement	600 000,00
Opérations d'ordre	0
Solde antérieur reporté	215 399,05
<b>Recettes totales de fonctionnement</b>	<b>815 399,05</b>

INVESTISSEMENT	Montants (€)
Reste à réaliser en dépenses	247 829,03
Dépenses réelles	477 399,05
Opérations d'ordre	
Solde antérieur reporté	93 487,76
<b>Dépenses totales d'investissement</b>	<b>818 715,84</b>
Reste à réaliser en recettes	126 000,00
Capitalisation	315 316,79
Solde antérieur reporté	-
Recettes réelles	-
Emprunts d'équilibre	-
Opérations d'ordre	4 400,00
Virement de la section de fonctionnement	372 999,05
<b>Recettes totales d'investissement</b>	<b>818 715,84</b>

**BUDGET TOTAL 1 634 114,89**

## 3.2 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les **recettes** sont constituées de la taxe GEMAPI qui est une recette dédiée au financement de cette compétence, stable depuis sa création en 2020, il est proposé de reconduire le produit de 0,6 M€ qui fera l'objet d'une délibération.

Les **dépenses** sont liées à :

- **L'entretien des berges** liés aux bassins et à l'alimentation en eau potable représentent les dépenses principales de ce budget annexe qui pourraient évoluer au cours de cet exercice budgétaire.
- **Les dépenses de personnel** refacturées par le budget principal, qui évolueront en tenant compte des indicateurs d'évolutions des ressources humaines (GVT).

## 3.3 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les **reports du budget annexe** (0,25 M€) sont constitués de l'ensemble des maîtrises d'œuvres liées au programme global de gestion du risque inondation à l'échelle du bassin versant de la Fensch, et des réalisations d'un plan de préservation et de valorisation d'un espace naturel (Conroy et affluents).

Les **dépenses d'investissement** continueront leur progression au cours de cet exercice 2025.

La publication du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Fensch sur la deuxième moitié de l'année permettra de définir une programmation des travaux pour les années à venir.

Des travaux de reméandrage du Brouck, du Conroy, l'aménagement de zones humides sur Marspich et sur la commune de Ranguevaux sont inscrits aux budgets.

Les **recettes d'investissement** tiennent compte des participations versées par nos partenaires notamment les subventions associées à nos actions sur les zones humides (Fonds Barnier), des avances et soldes de subventions pour nos travaux et études liés à l'exercice 2025 mais également de l'affectation du résultat au financement de nos actions.



# 4 BUDGET GESTION IMMOBILIÈRE

## 4.1 LES ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES..... 25

## 4.2 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT..... 26

## 4.3 LA SECTION D'INVESTISSEMENT..... 26

## 4.1 LES ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES

La section de fonctionnement est valorisée à 0,9 M€  
et la section d'investissement à 2,75 M€ soit un budget prévisionnel de 3,65 M€.

FONCTIONNEMENT	Montants (€)
Dépenses réelles de fonctionnement	131 500,00
Opérations d'ordre	205 600,00
Virement à la section d'investissement	568 152,42
<b>Dépenses totales de fonctionnement</b>	<b>905 252,42</b>
Recettes réelles de fonctionnement	528 000,00
Opérations d'ordre	-
Solde antérieur reporté	377 252,42
<b>Recettes totales de fonctionnement</b>	<b>905 252,42</b>

INVESTISSEMENT	Montants (€)
Reste à réaliser en dépenses	-
Dépenses réelles	2 721 248,00
Opérations d'ordre	-
Solde antérieur reporté	28 216,42
<b>Dépenses totales d'investissement</b>	<b>2 749 464,42</b>
Reste à réaliser en recettes	-
Capitalisation	500 000,00
Solde antérieur reporté	-
Recettes réelles	675 712,00
Emprunts d'équilibre	800 000,00
Opérations d'ordre	205 600,00
Virement de la section de fonctionnement	568 152,42
<b>Recettes totales d'investissement</b>	<b>2 749 464,42</b>

**BUDGET TOTAL** **3 654 716,84**

## 4.2 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les **recettes réelles de fonctionnement** sont liées aux loyers payés par les entreprises. Les produits de gestion courante sont ainsi valorisés à 0,53 M€ comprenant notamment les loyers du Digital Lab ainsi que de METAFENSCH.

Si la Communauté d'Agglomération bénéficie des recettes des loyers, elle doit néanmoins en tant que propriétaire se soumettre **aux dépenses** suivantes :

- **Aux paiements des contributions directes** à savoir la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties qui évolue automatiquement en fonction de l'inflation (+ 1,7 % en 2025),
- **Aux paiements charges** de maintenance.

## 4.3 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** du budget annexe gestion immobilière seront essentiellement consacrées à la réhabilitation des compresseurs sur le site de l'U4 avec les travaux clos/couvert du bâtiment.

Ce projet d'envergure est réalisé dans le cadre d'une Autorisation Programme et Crédits de paiement (AP/CP) dédiée N° 230928. Les travaux de réhabilitation devraient être réalisés entièrement sur l'année 2025.

Le montant du crédit de paiement de l'année 2025 sera de 2,45 M€ tenant compte de la maîtrise d'œuvre et des travaux.

Les **recettes d'investissement** seront liées :

- Aux subventions reçues de nos partenaires notamment la Région en soutien de notre projet pour le soutien à la résorption des friches et verrues paysagères (0,67 M€).
- L'affectation du résultat permettra quant à elle de couvrir le déficit d'investissement antérieur (0,5 M€).
- Le versement d'une avance budgétaire émanant du budget principal est prévue à raison de 0,8 M€.



# 5 BUDGET EAU

## 5.1 LES ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES.....29

## 5.2 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT...30

## 5.3 LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....30

# 5.1 LES ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES

La section de fonctionnement est valorisée à 1,14 M€  
et la section d'investissement à 1,38 M€ soit un budget prévisionnel de 2,52 M€.

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Montants (€)</b>
Dépenses réelles de fonctionnement	431 720,00
Opérations d'ordre	396 500,00
Virement à la section d'investissement	313 224,10
<b>Dépenses totales de fonctionnement</b>	<b>1 141 444,10</b>
Recettes réelles de fonctionnement	892 669,00
Opérations d'ordre	48 200,00
Solde antérieur reporté	200 575,10
<b>Recettes totales de fonctionnement</b>	<b>1 141 444,10</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Montants (€)</b>
Reste à réaliser en dépenses	130 268,31
Dépenses réelles	1 201 755,42
Opérations d'ordre	48 200,00
Solde antérieur reporté	-
<b>Dépenses totales d'investissement</b>	<b>1 380 223,73</b>
Reste à réaliser en recettes	-
Capitalisation	150 000,00
Solde antérieur reporté	520 499,63
Recettes réelles	-
Emprunts d'équilibre	-
Opérations d'ordre	396 500,00
Virement de la section de fonctionnement	313 224,10
<b>Recettes totales d'investissement</b>	<b>1 380 223,73</b>
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>2 521 667,83</b>

## 5.2 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les frais de maintenance et de réparations de fuites sur les réseaux constituent l'essentiel des **charges à caractère général** du budget annexe de l'eau. Comme les années précédentes, des efforts seront consentis sur ces charges afin de limiter l'évolution des dépenses de la section de fonctionnement.

**Les charges de personnel**, après une diminution marquée en 2024 par une réorganisation interne des missions des agents, devraient légèrement évoluer en lien avec les indicateurs des ressources humaines sur un chapitre budgétaire qui gravite désormais autour des 0,1 M€.

Les emprunts transférés par les communes membres, à taux variables, devraient se stabiliser sur cet exercice en raison de la baisse des taux constatée.

**Les recettes de fonctionnement** sont constituées des redevances eau payées par les usagers. En 2024, une évolution du prix de l'eau à notre partenaire industriel a été votée. Les bénéfices pour notre agglomération seront visibles dès cette année avec une hausse attendue de 0,1 M€ par rapport aux réalisations antérieures.

Une réflexion globale sur le prix de l'eau est cependant nécessaire à l'image de l'orientation prise suite à l'adoption du schéma directeur de l'assainissement. Une évolution conditionne la réalisation des investissements sur le territoire des communes membres.

Depuis la prise de compétence, aucune hausse de tarification n'a été réalisée par la Communauté d'Agglomération. Le renouvellement des canalisations dont l'objectif est fixé à 1 % du réseau par an ne pourra être réalisé qu'à travers la hausse de nos recettes mais également une priorisation des projets.

**Les résultats de fonctionnement des deux dernières années demeurent inférieures aux attentes portées respectivement à 7 K€ et 16 K€ en 2023 et 2024.**

**En 2025, la hausse de la tarification réalisée en 2024 doit permettre à ce budget de retrouver des marges de manœuvre afin de financer les travaux sur nos réseaux.**

**Comme nous l'avons rappelé lors du Débat d'Orientation Budgétaire, le lancement des travaux d'investissements sera conditionné à la situation de notre section de fonctionnement, avec nous l'espérons, des premiers résultats positifs cette année. Un premier bilan pourra être réalisé au milieu de l'année 2025 sur l'équilibre de la section de fonctionnement et sur les ventes d'eau.**

## 5.3 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les reports sont valorisés à 0,13 M€ liés à des renouvellements de canalisations d'eau potable rue de Fameck à Florange.

Au-delà de ces dépenses certaines, les investissements propres du budget 2025 prévoient pour le moment uniquement des travaux sur les réseaux situés rue du Temple à Uckange.

Par ailleurs, le budget 2025 tient compte également des dépenses financières :

- Le remboursement de la dette (0,17 M€),
- Le remboursement de l'avance au budget principal (0,5 M€),
- Les recettes d'investissement seront limitées à :
- L'affectation du résultat (0,15 M€) qui aura pour seul objectif la couverture budgétaire des reports d'investissement
- Excédents antérieurs capitalisés (0,52 M€).



# 6 BUDGET ASSAINISSEMENT

## 6.1 LES ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES ..... 33

## 6.2 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ..... 34

## 6.3 LA SECTION D'INVESTISSEMENT ..... 35

Légende

## 6.1 LES ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES

La section de fonctionnement est valorisée à 3,52 M€  
et la section d'investissement à 6,45 M€ soit un budget prévisionnel de 9,97 M€.

FONCTIONNEMENT	Montants (€)
Dépenses réelles de fonctionnement	1 550 300,00
Opérations d'ordre	332 000,00
Virement à la section d'investissement	1 634 814,29
<b>Dépenses totales de fonctionnement</b>	<b>3 517 114,29</b>
Recettes réelles de fonctionnement	2 770 996,00
Opérations d'ordre	23 500,00
Solde antérieur reporté	722 618,29
<b>Recettes totales de fonctionnement</b>	<b>3 517 114,29</b>

INVESTISSEMENT	Montants (€)
Reste à réaliser en dépenses	-
Dépenses réelles	6 226 057,13
Opérations d'ordre	23 500,00
Solde antérieur reporté	199 420,93
<b>Dépenses totales d'investissement</b>	<b>6 448 978,06</b>
Reste à réaliser en recettes	-
Capitalisation	1 300 000,00
Solde antérieur reporté	-
Recettes réelles	1 108 651,00
Emprunts d'équilibre	2 073 512,77
Opérations d'ordre	332 000,00
Virement de la section de fonctionnement	1 634 814,29
<b>Recettes totales d'investissement</b>	<b>6 448 978,06</b>

**BUDGET TOTAL** **9 966 092,35**

## 6.2 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'entretien des réseaux d'assainissement, le curage des avaloirs et des canaux ou des réparations constituent **les charges à caractère général** de ce budget annexe.

Ces dépenses ne devraient pas connaître d'évolution par rapport à l'exercice précédent, même si des interventions exceptionnelles comme pour le budget annexe de l'eau peuvent être réalisées à tout moment. On note toutefois, de nouvelles dépenses d'entretien sur les fossés suite à la réalisation de la piste cyclable de la RD13 reliant Hayange et Terville.

Après un redéploiement de la masse salariale sur le pôle environnement en 2024 ayant eu pour conséquence une évolution des **dépenses de personnel** sur l'exercice précédent, il est prévu une évolution de ces dépenses strictement associées aux indicateurs des ressources humaines. Il s'agit principalement des évolutions de la technicité des agents, des grilles indiciaires ou de l'évolution de notre contribution à la CNRACL.

**Les autres charges de gestion courante** c'est-à-dire les contributions versées à nos partenaires (SIAVO et VEOLIA) connaîtront une nouvelle évolution. L'année 2024 fut déjà marquée une évolution significative sur la part variable au syndicat SIAVO. Une nouvelle évolution, conditionnée à la réalisation de travaux sur la commune de Uckange, est prévue. Ce chapitre budgétaire est pour l'heure valorisé à 0,293 M€ au titre de l'exercice budgétaire 2025.

**Des dépenses exceptionnelles** sont également prévues, il s'agit des dégrèvements de redevance assainissement.

**Les recettes de fonctionnement** dépendent quant à elles de :

- **La redevance assainissement** collectif payée par les usagers de la vallée évoluant chaque année sur la base du schéma directeur et de l'harmonisation des prix votée en 2022,
- La refacturation des dépenses relatives à **l'eau pluviale** au budget principal dont le montant dépend des investissements réalisés dans le cadre du programme d'investissement de l'assainissement.

## 6.3 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement tiennent compte de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) « Réseaux assainissement » mis en place en 2023 par le Conseil de communauté correspondant à la reprise du schéma directeur de l'assainissement sur notre territoire. Ce programme d'une durée de 10 ans est valorisé à 40 M€.

Les travaux d'assainissement se poursuivront au cours de cette année 2025, des aménagements seront réalisés sur le réseau ainsi que des renouvellements de branchements.

Ces travaux valorisés à 4,67 M€, seront concentrés sur les réalisations suivantes :

- Rue des abeilles, Impasse des abeilles, rue de la source, sur les réseaux stade A et B sur la commune de Algrange,
- La tranche 2 de la rue du Stade & Keonig et rue de la Paix sur la commune de Nilvange,
- Rue de la république sur la commune de Knutange.

Les dépenses financières de ce budget tiendront compte :

- Du remboursement des emprunts pour 0,2 M€,
- Du remboursement des avances budgétaires réalisées par le budget principal (1 M€),
- Du remboursement du syndicat SEAFF suite au transfert de compétence (0,124 M€).

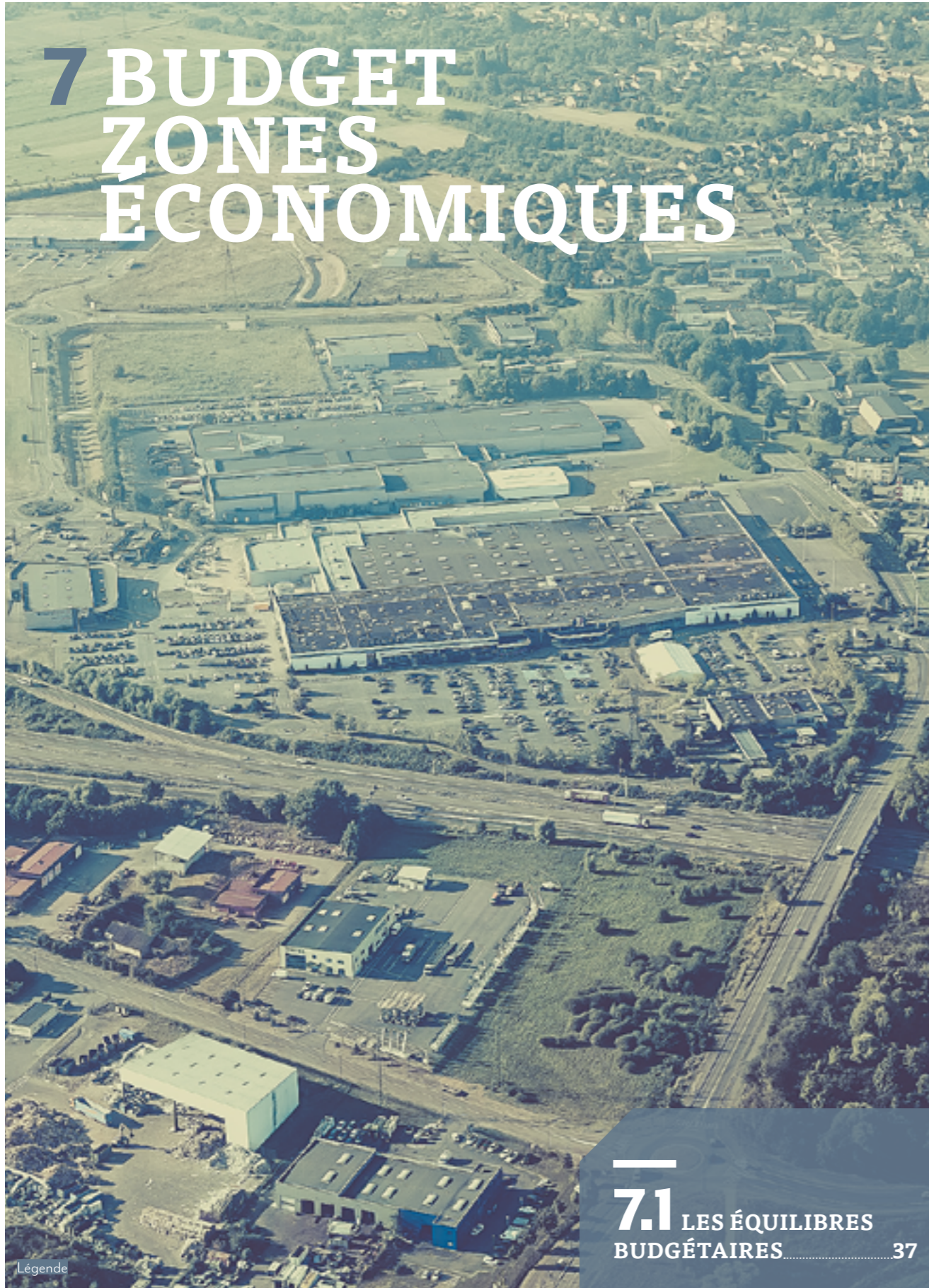
La reprise des déficits d'investissement antérieurs est valorisée à 0,2 M€ au titre de l'année 2025.

Les recettes réelles d'investissement du budget seront issues :

- Des dotations versées par l'agence de l'eau (0,92 M€) pour les investissements programmés cette année et les soldes de nos réalisations antérieures,
- D'un emprunt (2,07 M€) lié à la progression des travaux du schéma directeur au cours,
- De l'affectation des résultats antérieurs (1,3 M€).

Depuis la création de ce budget annexe, il y a 5 ans aucun emprunt n'a été réalisé. Des signes positifs sur les taux d'intérêt nous permettent désormais d'envisager la contraction d'un emprunt pour la réalisation de nos travaux mais également prévoir le remboursement de l'avance versée par le budget principal.

# 7 BUDGET ZONES ÉCONOMIQUES



## 7.1 LES ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES 37

Légende

## 7.1 LES ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES

La section de fonctionnement est valorisée à 6,86 M€  
et la section d'investissement à 7,84 M€ soit un budget prévisionnel de 14,7 M€.

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Montants (€)</b>
Dépenses réelles de fonctionnement	932 000,00
Opérations d'ordre	4 972 308,97
<b>Dépenses totales de fonctionnement</b>	<b>5 904 308,97</b>
Recettes réelles de fonctionnement	725 000,00
Opérations d'ordre	5 101 308,97
Solde antérieur reporté	78 000,00
<b>Recettes totales de fonctionnement</b>	<b>5 904 308,97</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Montants (€)</b>
Dépenses réelles	956 903,74
Opérations d'ordre	5 101 308,97
<b>Dépenses totales d'investissement</b>	<b>6 058 212,71</b>
Recettes réelles	6 248,88
Opérations d'ordre	4 972 308,97
Solde antérieur reporté	1 079 654,86
<b>Recettes totales d'investissement</b>	<b>6 058 212,71</b>

<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>11 962 521,68</b>
---------------------	----------------------

Le budget Zones économiques retrace l'évolution de l'aménagement de nos zones d'activités du Breuil, de Sainte Agathe, de la Feltière, de la Paix et des Vieilles Vignes.

Pour cet exercice 2025, les dépenses de fonctionnement seront principalement consacrées à des viabilisations de terrains dans le cadre de la Loi sur l'Eau pour la zone de la Feltière notamment. Des études de géomètre et de sol sont également prévues sur les zones de Sainte Agathe et Vieilles Vignes.

Les recettes réelles de fonctionnement sont issues des ventes de terrains.

Un remboursement d'avance au budget principal n'est pas écarté tenant compte des ventes qui seront effectivement réalisées et de l'évolution de nos projets d'aménagement.





10, rue de Wendel BP 20176  
57705 Hayange cedex

(+33) 3 82 86 81 81  
[agglo-valdefensch.fr](http://agglo-valdefensch.fr)